

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 janvier 2018, le règlement suivant :

Règlement 1045-17 abrogeant les Règlements 939-13 et 1015-16 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

Le Règlement 1045-17 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 10^e jour de janvier 2018

Céline LeBlanc
Greffière